

## LES DECHETS DANGEREUX MENAGERS (DDM)



Il s'agit de déchets dangereux pour l'homme et l'environnement de par leur nature toxique, corrosive ou inflammable (peintures, huiles de vidange, aérosols, batteries, acides, vernis, néons, piles, aérosols pleins, eau de javel, bases...) Ils doivent être traités et éliminés d'une manière spécifique car ils sont polluants et dangereux. Les DDM doivent être apportés en déchèteries ou au point de collecte de certaines communes (se renseigner auprès de sa mairie).